

Mission 3 : le combat pour l'efficacité régionale	M3
Action 7 : des politiques régionales mieux évaluées et plus économes	A7
Fonds Régional d'Intervention, d'Etudes et de Promotion	251

La Commission Permanente,

- VU** le règlement (UE) 1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides de minimis prolongé par le règlement ,(UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) no 1407/2013 en ce qui concerne sa prolongation et modifiant le règlement (UE) no 651/2014 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1611-4 et L4221-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la déclaration d'aide de minimis.

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

une subvention de 1 000 € à la fédération française de Scrabble (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation des 39^{ème} championnats de France Jeunes de Scrabble Duplicate qui se déroulera à Saint-Sébastien-sur-Loire du 23 au 26 avril 2021 (annexe 1) ;

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 € à la Commune de Pornic (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation des Ailes Bleues 2021, qui aura lieu à Pornic le 13 juin 2021 (annexe 2) ;

ATTRIBUE

une subvention de 4 600 € à l'association « La voie des chœurs » (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation de son festival de musique classique qui se déroulera durant le mois d'octobre 2021 à Clisson (annexe 3) ;

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 € à l'Institut Kervégan (44 - Loire-Atlantique), pour l'organisation de conférences portant sur la transition énergétique et des travaux de réflexion sur les sujets sociétaux qui seront développés en 2021 (annexe 4) ;

ATTRIBUE

une subvention de 10 000 € à l'association Plein Centre (44 - Loire Atlantique), pour l'organisation d'animations des rues du centre-ville de Nantes en cette période de fêtes de fin d'année, du 5 au 24 décembre 2020 (annexe 5) ;

ATTRIBUE

une subvention de 2 500 € à l'association La fête des vins d'Anjou (49 - Maine-et-Loire), pour l'organisation de la 61^{ème} fête des vins d'Anjou et de Saumur qui aura lieu les 15 et 16 mai 2021 (annexe 6) ;

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 € à l'association Pays Vallée de la Sarthe (72 - Sarthe), pour l'organisation du Cycle de conférences qui aura lieu en 2021 (annexe 7) ;

ATTRIBUE

une subvention de 2 000 € à l'Union Nationale des Combattants - section locale des Herbiers (85 - Vendée), pour l'organisation du 87^{ème} congrès départemental de l'union nationale des combattants de la Vendée qui se déroulera le 4 juillet 2021 (annexe 8) ;

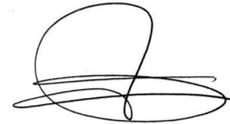
AFFECTE

une autorisation d'engagement d'un montant de 35 100 €.

AUTORISE

le caractère forfaitaire des aides attribuées à la fédération française de Scrabble, la Commune de Pornic, l'association La voie des chœurs, l'Institut Kervégan, l'association Plein Centre, l'association La fête des vins d'Anjou, Pays Vallée de la Sarthe et à l'Union Nationale des Combattants - section locale des Herbiers.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 15/02/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs